

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 décembre 2015**CP2015\_12\_46  
id. 2284

*L'an deux mille quinze le vingt et un décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**AIDE DU DÉPARTEMENT EN MATIÈRE D' ACTIONS PUBLIQUES  
D' ACCOMPAGNEMENT D' O.P.A.H.****COMMUNES DE SAINT AIGNAN  
ET SAINT NICOLAS DE LA GRAVE****I - RAPPEL**

Une O.P.A.H. est une procédure d'incitation publique à la réhabilitation de logements privés, qui comporte un programme d'opérations d'aménagement réalisées par des communes (actions publiques d'accompagnement).

Ces programmes sont financés par la Région et par le Conseil Départemental. Ce dernier intervient à hauteur de 20% de 122 000 € HT par tranche de travaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de pays, le champ d'application de cette politique « actions publiques d'accompagnement OPAH » est

étendu au cas par cas pour financer spécifiquement des ~~projets communaux ou~~ intercommunaux à vocation touristique, patrimoniale et de cadre de vie en partenariat avec la Région.

## **II - FINANCEMENT DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT**

Ces actions sont financées à l'origine par le Fonds d'aménagement Urbain (1976) de l'Etat, remplacé en 1984 par le Fonds Social Urbain, auquel la Région s'est substituée en 1985.

Depuis 1997, les interventions de la Région et du Département, dans le cadre de contrats de terroir et de pays, permettent un financement conjoint des OPAH.

Les actions publiques d'accompagnement d'OPAH s'inscrivent dans le cadre des contrats de pays.

### **Demande présentée dans le cadre d'une convention territoriale**

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX € HT</b>	<b>SUBVENTION ACCORDÉE</b>
<b>1) SAINT AIGNAN</b> Aménagement du centre bourg.  OPAA/ACO02799	126 324 €	$122\ 000 \times 20\ \% =$ $\underline{24\ 400\ €}$
<i>Observation</i> : Dossier présenté dans le cadre de la convention territoriale du Pays Garonne Quercy Gascogne Année 2013/Phase 1, validé en commission permanente du 25 novembre 2013.		

### **Demande présentée dans le cadre de la politique classique**

<b>COMMUNE - OPERATION</b>	<b>MONTANT TRAVAUX € HT</b>	<b>SUBVENTION ACCORDÉE</b>
<b>2) SAINT NICOLAS DE LA GRAVE</b> Aménagements urbains de l'avenue de Gascogne OPAA/ACO02508	140 496 €	$122\ 000 \times 20\ \% =$ $\underline{24\ 400\ €}$

**TOTAL : ..... 48 800 €**

Ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 204142, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2015 .....	1 118 168 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes .....	1 009 488 €
Engagé à la commission permanente de ce jour .....	48 800 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour .....	1 058 288 €
Disponible .....	59 880 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde aux communes de Saint-Aignan et Saint-Nicolas-de-la-Grave, les subventions départementales détaillées ci-dessus d'un volume global de 48 800 €, au titre des actions publiques d'accompagnement d'O.P.A.H ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC